



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 48778

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le problème soulevé par la Fédération nationale d'hébergements relatif aux appartements de coordination thérapeutique (ACT). Pour mémoire, ces structures proposent un accompagnement médico-psycho-social à toute personne en situation de précarité sociale touchée par une pathologie chronique grave. Les ACT existent depuis dix ans en apportant quotidiennement des réponses efficaces, peu onéreuses et humaines aux personnes qu'ils prennent en charge. La structure ne répond cependant qu'à 10 % des besoins. Le 7 juin dernier, M. le ministre annonçait dans une interview accordée au journal Libération son intention de créer 150 places d'hébergement en ACT en 2005, ce qui correspond dans les faits à une demande urgente constatée par les associations membres de la Fédération nationale d'hébergements. Il souhaite savoir où en est le Gouvernement quant à cette réalisation et souhaite voir l'effort consenti pour 2005 se poursuivre de façon active dans les années à venir et faire l'objet d'une planification afin que la réponse à la demande soit augmentée de manière sensible.

Texte de la réponse

L'attention du ministre des solidarités, de la santé et de la famille est appelée sur la création de nouvelles places en appartements de coordination sociale. La loi du 2 janvier 2002 a permis de pérenniser le dispositif national des appartements de coordination thérapeutique en mettant fin au statut expérimental en vigueur depuis 1994 et en l'intégrant dans le cadre des établissements sociaux et médico-sociaux financés par l'assurance maladie. Ce dispositif constitue un élément essentiel de la politique de lutte contre le VIH/SIDA tant pour permettre l'accès aux soins des personnes en situation de précarité sociale et psychologique que pour favoriser la continuité de la prise en charge et l'observance des traitements. La preuve ayant été faite de leur efficacité, les ACT ont vu leur mission s'élargir à l'ouverture possible à d'autres pathologies. En 2005, 150 nouvelles places ont été créées, portant le dispositif à 731 places. Dans le cadre du programme national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2005-2008, cet effort doit se poursuivre afin de répondre au mieux aux besoins des régions prioritaires dans le domaine du sida, et permettre une meilleure couverture du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48778

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8086

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 2006